
Carole Christen-Lécuyer

Histoire des Caisses d'épargne en France. 1818-1881. Une étude sociale

Thèse de doctorat en histoire sous la direction d'André Gueslin, Université Paris 7-Denis Diderot, 1040 f°, soutenue le 6 novembre 2003 devant un jury composé de Jean-Pierre Chaline (président), Francis Démier, André Gueslin, Yannick Marec, Bernard Vogler.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Carole Christen-Lécuyer, « Histoire des Caisses d'épargne en France. 1818-1881. Une étude sociale », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], , mis en ligne le 20 juin 2005. URL : <http://rh19.revues.org/index681.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://rh19.revues.org/index681.html>

Document généré automatiquement le 23 janvier 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Carole Christen-Lécuyer

Histoire des Caisses d'épargne en France. 1818-1881. Une étude sociale

Thèse de doctorat en histoire sous la direction d'André Gueslin, Université Paris 7-Denis Diderot, 1040 f°., soutenue le 6 novembre 2003 devant un jury composé de Jean-Pierre Chaline (président), Francis Démier, André Gueslin, Yannick Marec, Bernard Vogler.

- 1 Cette thèse retrace l'histoire des Caisses d'épargne françaises au cours de leurs 63 premières années d'existence. La borne initiale choisie, 1818, correspond à l'année de fondation et d'ouverture de la première Caisse d'épargne française, celle de Paris. Une incursion dans le siècle des Lumières est néanmoins nécessaire car le concept de prévoyance et celui de l'épargne qui en découle sont issus de la philosophie et du scientisme des Lumières. Les premiers projets français d'institutions de prévoyance sont élaborés au cours des années 1750-1780 et se multiplient durant la période révolutionnaire, et les premières créations de Caisses d'épargne en Amérique et surtout en Europe remontent à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle. La borne finale correspond à l'année au cours de laquelle est votée la loi (le 9 avril 1881) instaurant la Caisse nationale d'épargne – Caisses d'épargne publiques adossées au réseau postal. Cette loi marque la fin d'une époque pour les 542 Caisses d'épargne qui sont ouvertes : on leur ajoute l'adjectif « ordinaires » ou « privées » pour les différencier de la nouvelle caisse qui devient alors leur concurrente. Ainsi, l'objet de ce travail est l'étude de la construction au XIX^e siècle, d'une institution nationale privée, issue de la mouvance philanthropique de la fin du XVIII^e siècle, qui noue des rapports particulier avec l'Etat.
- 2 Cette thèse a nécessité des investigations dans de multiples dépôts d'archives publiques (en particuliers les Archives économiques et financières du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie où 423 cartons ont été dépouillés) et privées (celles des Caisses d'épargne dispersées sur l'ensemble du territoire français). Ma double formation – j'ai une licence et une maîtrise de mathématiques appliquées – m'a permis d'utiliser de façon approfondie les rapports statistiques imprimés et d'établir de nombreux tableaux, graphiques et cartes. Notre corpus de sources est également constitué par les archives parlementaires (neuf lois sur les Caisses d'épargne sont votées au cours de notre période d'étude). Les ouvrages imprimés et publiés à la fin du XVIII^e siècle sur l'épargne et les projets de Caisses d'épargne, et au XIX^e siècle sur les Caisses d'épargne et les questions sociales et économiques, viennent compléter notre corpus. L'image est également utilisée pour inciter le peuple à l'épargne comme le confirment les sources lithographiques trouvées au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale et à la Médiathèque de Metz et qui mettent en scène les Caisses d'épargne. La lecture de quelques romans nous a permis d'avoir une approche de la représentation de l'institution des Caisses d'épargne par les contemporains.
- 3 Trois axes principaux se dégagent de notre questionnement initial et de notre recherche, nous n'avons pas opté pour un plan chronologique. Il nous est cependant apparu qu'une synthèse quantitative et chronologique semblait nécessaire. C'est l'objet de la première partie – « L'enracinement des Caisses d'épargne dans la société française (1818-1881) ».
- 4 L'origine, l'installation et le développement général des Caisses d'épargne en France dans le temps et dans l'espace sont retracés. Un chapitre liminaire est consacré aux « horizons de référence ». Il permet de situer l'apparition des Caisses d'épargne françaises dans une perspective plus large la rattachant au développement de la philosophie des Lumières qui élabore un nouvel ordre socio-économique libéral. Ce dernier promeut une nouvelle morale basée sur le travail et la prévoyance individuelle par l'exercice de l'épargne. Le scientisme de l'époque pense résoudre par le biais des intérêts composés le problème des aléas de l'existence tels la maladie, la vieillesse, le chômage. L'épargne est au cœur de l'économie politique naissante : Adam Smith, T.-R. Malthus, Jean-Baptiste Say et David Ricardo se sont

intéressés au processus économique de l'épargne. Ce chapitre permet aussi d'évoquer les expériences européennes de la fin du XVIII^e siècle. Ainsi, l'histoire nationale de l'institution s'élargit au cadre européen, en direction notamment de l'Allemagne où est créée la première caisse à Hambourg, en 1778, puis vers la Suisse et la Grande-Bretagne où les créations se multiplient dans les années 1780-1810. Chacune de ces expériences est singulière et il n'y a pas véritablement de modèle de « Caisse d'épargne » pour la fondation de la première Caisse d'épargne française. Les nombreux projets et leurs échecs pendant la période révolutionnaire, attestent cette spécificité française, spécificité qui est bien évidemment liée à la Révolution française et aux réformes politiques, financières et sociales qu'elle a suscitées.

5 L'enracinement institutionnel des Caisses d'épargne est ensuite étudié. Plus que l'application d'un modèle national – celui de la Caisse d'épargne de Paris autorisée sous forme d'une société anonyme – les fondations provinciales apparaissent comme un échec complexe d'initiatives alliant initiatives publique (le préfet) et privée, faisant intervenir la municipalité ou le mont-de-piété. Les difficultés sont nombreuses pour fonder une Caisse d'épargne et sont loin de disparaître avec la mise en place de la normalisation imposée par l'Etat. Les Caisses profondément inscrites dans leur milieu, adaptent en fonction de leurs réalités les directives. De l'échelon local nous sommes passés à l'échelon national en suivant la croissance des Caisses d'épargne sur l'ensemble de la période étudiée à l'aide de trois indicateurs : le nombre et la répartition des Caisses d'épargne et de leurs succursales, les livrets et les dépôts – pour être significatif ces indicateurs sont confrontés à d'autres agrégats économiques tels le revenu national, la masse monétaire ou l'épargne nationale. Cette croissance est vive mais irrégulière. Trois grandes périodes sont à distinguer dans l'enracinement et le développement de l'institution. La première s'étend de 1818 à 1829 et correspond à une phase de construction laborieuse de l'institution et de conquête difficile de la clientèle ; la seconde se situe de 1829 à 1845 et voit s'affirmer les Caisses d'épargne ; la troisième se déroule de 1845 à 1881 et cadre avec l'élargissement du réseau de la collecte avec les succursales et paradoxalement avec la mise en place d'une législation restrictive de l'épargne. Au cours de cette dernière période, les Caisses d'épargne sont confrontées à de fortes crises liées à la conjoncture économique (en 1847) et aux événements politiques (en 1848 et 1870/1871). Leur capacité à les surmonter, en particulier en 1848 où elles ont failli disparaître, atteste leur enracinement dans la société française. Les cartes élaborées donnent des indications sur la diversité régionale de l'implantation de l'institution. Celle-ci se fait d'abord au nord de la ligne Nantes/Besançon. En 1881, les guichets d'épargne (Caisses d'épargne et succursales) sont encore nettement moins nombreux au sud de cette ligne. La structure du réseau des Caisses d'épargne épouse les réalités du développement économique-urbain de la France ; la majorité des zones rurales sont dépourvues de guichets d'épargne.

6 Dans cette première partie, les relations entre les trois acteurs du système français des Caisses d'épargne que sont les fondateurs-administrateurs, l'Etat et les déposants sont entraperçues. Elles sont approfondies dans la suite de l'étude. Chacun de ces acteurs est en fait étudié successivement dans les trois parties suivantes.

7 L'étude des fondateurs et administrateurs est au cœur de la deuxième partie qui est conçue comme une réflexion sur le caractère philanthropique des Caisses d'épargne françaises – « Une institution philanthropique ». Par sa fondation et son organisation, l'institution Caisse d'épargne peut être qualifiée d'œuvre philanthropique puisque la souscription-donation et le bénévolat des fondateurs et directeurs en sont les bases. Une approche sociologique sur un échantillon constitué de 4 903 fondateurs de Caisses d'épargne créées dans la première moitié du XIX^e siècle a mis en évidence le rôle important joué par les élites locales, économiques et d'inspiration libérale en particulier, dans la genèse des Caisses d'épargne. L'implication des Eglises et le rôle du protestantisme dans la diffusion des caisses ont également été explicités ; alors que la condamnation du prêt à intérêt par l'Eglise est séculaire, l'engagement croissant du clergé catholique dans la fondation des caisses témoigne de l'évolution des mentalités.

8 Une analyse des discours des fondateurs et administrateurs des Caisses d'épargne a permis d'explicitier le projet philanthropique des Caisses d'épargne (« changer l'homme et la société ») et d'approcher les représentations sociales. Les Caisses d'épargne apparaissent comme une

réponse à la question sociale qui émerge alors. Elles doivent protéger le travailleur contre les aléas de l'existence (chômage, maladie, vieillesse) mais elles doivent aussi le moraliser, lui apprendre une conduite économique et sociale. Elles se donnent pour mission d'acculturer le peuple aux valeurs bourgeoises, c'est-à-dire transformer l'homme « laborieux » jugé « dangereux » car imprévoyant, buveur et joueur, en citoyen capitaliste, propriétaire soucieux de l'ordre et de l'autorité. Alors que la société change au XIX^e siècle les discours des responsables des Caisses d'épargne n'évoluent pas.

9 Une analyse sur les nombreux moyens mis en œuvre par les élites pour convertir le peuple à l'épargne et le conduire sur le chemin de la Caisse d'épargne a été menée, tels les distributions de livrets, l'épargne scolaire, les discours persuasifs, les récits exemplaires et les images édifiantes (gravure de Jules David et images de Metz et d'Epinal). Il est difficile d'évaluer le nombre d'ouvriers ou de travailleurs modestes qui ont été convaincus par ces paroles, ces écrits ou ces images. De cette interrogation sur l'efficacité des moyens pédagogiques mis en place pour diffuser l'institution découle celle sur l'efficacité sociale de l'institution qui fait alors l'objet de la troisième partie.

10 Après avoir mené une réflexion critique sur la construction des catégories statistiques utilisées – celles publiées par le ministre du Commerce à partir de 1835 –, l'évolution de la répartition socioprofessionnelle des déposants a été analysée. Ces derniers sont loin de tous appartenir aux classes populaires comme le souhaitaient les fondateurs et administrateurs des Caisses d'épargne. L'image d'une institution destinée aux plus modestes, aux ouvriers, et aux domestiques en particulier, s'accorde mal avec nos analyses successives. C'est bien la diversité socioprofessionnelle et l'importance des femmes et des enfants qui caractérisent la clientèle des Caisses d'épargne. Les Caisses d'épargne apparaissent comme un vecteur d'une certaine émancipation féminine. Les professions populaires constituent une part non négligeable de l'effectif des déposants mais elles reculent nettement – au profit des classes moyennes aisées – passant de près de 52% en 1835 à 30% en 1881. Ce détournement des classes populaires envers les Caisses d'épargne alors que leur importance dans la société française s'affirme, témoigne de l'échec relatif de la mission sociale de l'institution. L'étude cartographique montre que les résultats généraux cachent d'importantes inégalités départementales.

11 La pratique et les comportements d'épargne des déposants ont ensuite été étudiés. L'étude des dépôts (moyenne du premier versement, moyenne des versements ultérieurs, solde moyen par livret, durée moyenne des dépôts, fréquence et périodicité des dépôts) tend aussi à aller à l'encontre du projet originel. Se rendre à la Caisse d'épargne n'est pas une pratique régulière et c'est une prévoyance à cours terme – pour les besoins immédiats – et non à long terme – pour garantir les vieux jours – qu'offre l'institution. Les Caisses d'épargne se définissent de moins en moins comme un outil d'initiation financière pour les travailleurs pauvres, elles deviennent une étape privilégiée dans l'accroissement du capital des familles modestes voire aisées. A l'échelle nationale, l'étude du comportement des déposants face à la conjoncture politique et/ou économique a mis en évidence leur émotivité. Evènements politiques et circonstances économiques sont souvent mêlés ; tour à tour, la méfiance et le besoin conduisent les déposants à retirer en masse leur argent des Caisses d'épargne. Une analyse plus particulière, dans une perspective micro-historique, des mouvements de compte de 500 déposants de la Caisse d'épargne de Paris a permis d'approcher la réalité sociale de l'institution ou plutôt une des réalités sociales de l'institution et de mieux comprendre ce que signifie « aller à la Caisse d'épargne » au milieu du XIX^e siècle.

12 Enfin, dans la dernière partie, il est montré que le double caractère des Caisses d'épargne (philanthropique et financier) conduit à une intervention nécessaire de l'Etat – « Une institution financière garantie par l'Etat ». Outre ses objectifs (pourvoir au mieux-être social et moral des modestes travailleurs par l'épargne), sa dotation et son organisation (le bénévolat), ce qui confèrent à l'institution son caractère philanthropique est la bonification à taux fixe des épargnes déposées et le transfert gratuit en rentes d'Etat 5%. Ces deux derniers avantages font que par vocation les Caisses d'épargne sont des établissements financiers, chargés de faire fructifier les fonds recueillis. Les fondateurs des Caisses d'épargne ont sous-estimé la vocation financière de l'institution. Les contraintes financières posées par la gestion des fonds

13 poussent alors les fondateurs de la Caisse d'épargne de Paris à faire appel à l'Etat dès les années 1820 et à inventer de nouveaux rapports avec les fonds publics. Parmi les premières Caisses d'épargne créées, certaines acceptent difficilement l'intervention de l'Etat. Jusqu'à la fin de la Restauration, elles revendiquent leur autonomie de gestion mais devant les difficultés de développement elle doivent l'abandonner et se ranger dans le système français des Caisses d'épargne, lequel se caractérise par la garantie de l'Etat et le recours au Trésor royal à partir de 1829 puis à la Caisse des dépôts et consignations en 1837 pour le placement des fonds. Les conséquences de la Révolution de 1848 et de la guerre franco-prussienne (1870-1871) sur les Caisses d'épargne ont permis de mesurer les liens qui unissent l'institution au crédit de l'Etat. Ainsi, les Caisses d'épargne, institution privée née de l'initiative individuelle et portée par le libéralisme issu des Lumières, sollicitent rapidement l'intervention de l'Etat. Celui-ci accepte de garantir les fonds des Caisses d'épargne et consent d'assurer leur stabilité et leur avenir par une loi (en 1835) car il voit dans l'institution un triple intérêt (social, économique et politique). Par l'histoire des Caisses d'épargne de 1818 à 1881, nous avons proposé une lecture de l'histoire socio-économique, financière et politique de la France à cette époque et dressé un tableau de la société française.

Pour citer cet article

Référence électronique

Carole Christen-Lécuyer, « Histoire des Caisses d'épargne en France. 1818-1881. Une étude sociale », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], , mis en ligne le 20 juin 2005. URL : <http://rh19.revues.org/index681.html>

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Licence portant sur le document : Tous droits réservés

Thèses et HDR dix-neuviémistes : 2003